



RETRAITES MACRON

JUSQU'A MOINS 40 % SUR LES PENSIONS !!!!

. Avec le rapport qui vient d'être rendu public on en sait enfin un peu plus sur les volontés du Président et du gouvernement :

. D'abord confirmation de **l'unification des différents régimes dans un système à points avec trois paramètres et autant d'étapes pour le calcul des pensions** :

1.- **Montant des cotisations** : 28,12% du montant des salaires, mais 25,31% pour le calcul des droits.

2.- **« Valeur d'acquisition » des points** : 10 euros de cotisation = 1 point,
donc nombre de points = total des cotisations x 0,1

3.- **Montant de la pension annuelle** : nombre de points multiplié par une « valeur de service » de 0,55. La pension mensuelle brute est donc égale au nombre total de points acquis multiplié par 0,55 et divisé par 12 mois. On déduit la csg en appliquant le coefficient 0,926. et on obtient la pension nette

. Ensuite, alors que Macron s'était engagé à ne pas toucher à l'âge de la retraite : **décote de 10 % pour ceux qui partiront à 62 ans au lieu de 64 ans** (on reste « libre » de partir à 62 ans mais on est alors mis à l'amende)

. On s'attendait à l'alignement par le bas du niveau des pensions ... pas de jaloux, tout le monde est concerné par la baisse des pensions.

Il devait s'agir d'une réforme de simplification et d'unification des régimes, d'une réforme juste, en aucun cas de faire des économies sur le dos des retraités.

Or, ce sont des dizaines de milliards d'euros par an qui pourraient passer des poches des salariés retraités dans celles des actionnaires.

. Ces choix de méthode de calcul et de paramètres et les décotes engendrent des baisses énormes du montant des pensions aussi bien pour les salariés du public que du privé.

Mais dans la fonction publique c'est encore pire.

Exemple d'un agent de catégorie A, professeur des écoles, qui commence sa carrière à l'indice 388 et la termine à l'indice 798. Les fonctionnaires de catégorie A des autres administrations (hors cadres de direction) sont payés sur la base d'indices très voisins.

Indice	salaire mensuel	salaire annuel	durée dans l'échelon	salaires perçus	cotisations 25,31%	points
388	1823 €	21883 €	x 1 an	21883 €	5538 €	553
441	2072	24872	x 1	24872	6295	629
445	2091	25098	2	50196	12704	1270
458	2152	25831	2	51662	13075	1307
471	2213	26564	2,5	66411	16808	1680
483	2270	27241	3	81723	20684	2068
511	2401	28820	3	86461	21930	2193
547	2570	30850	3,5	107977	27328	2732
583	2740	32881	4	131524	33288	3328
625	2937	35250	4	141000	35687	3568
669	3144	37731	4	150926	38199	3819
710	3337	40044	3	120132	30405	3040
756	3553	42638	3	127915	32375	3237
798	3750	45007	6	270042	68347	<u>6834</u>

Total des points acquis sur l'ensemble de la carrière 36258

Montant brut de la pension annuelle : $36258 \times 0,55 = 19941 \text{ €}$. $\times 0,926 = 18466 \text{ €,19 net}$

Montant net de la pension mensuelle: $18466,19 / 12 = 1538,19 \text{ € (moins 10% si départ à 62 ans)}$

Montant net de la pension avec les règles actuelles $3750 \times 0,75 \times 0,926 = 2604,79 \text{ €}$

La perte s'élève à 1066,60 €, une baisse de 41 % !!! et le taux de remplacement tombe à 51,62 %.

Pour un autre fonctionnaire de catégorie A la perte passe à 759,98 € s'il perçoit 20 % de primes et à 605,17 € s'il en perçoit 30 %. Seule une poignée de cadres dirigeants devrait s'en sortir sans casse.

Pendant la période de transition, en retenant l'hypothèse et le mode de calcul précédents, la pension serait pour un professeur ayant commencé à l'âge de 22 ans en 2005 et partant à 64 ans :

21350 points ($2740 \text{ €} \times 12 \text{ mois} \times 0,75 \times 20/42 / 0,55) + 22162 \text{ points} = 43512 \text{ points}$

D'où une pension mensuelle nette de : $43512 \times 0,55 / 12 \times 0,926 = 1846,72 \text{ €}$

La perte serait encore de 758,28 € pour ce professeur.

Pour d'autres cadres A la perte serait et de 527,01 € pour ceux primés à 20% et de 476,28 % pour ceux primés à 30 %.

Il n'a pas été tenu compte dans les exemples de la retraite additionnelle sur les primes qui existe dans le régime actuel de la fonction publique : de zéro à 0 à 150 € par mois selon le montant des primes. La chiffrer pour chacun creuserait l'écart entre le régime actuel et la retraite par points.

Dans les cas qu'ils citent les activistes du projet arrêtent les carrières des fonctionnaires avant les maxima des grilles, ils retiennent par exemple le salaire de 2408 € pour un rédacteur administratif alors que la grille va

jusqu'à 2750 €, ils négligent aussi la retraite additionnelle sur les primes. Cette entourloupe leur permet de sous estimer pour environ 320 € le montant actuel de la retraite dans ce cas particulier. Ils ont aussi choisi le cas d'un fonctionnaire de 45 ans qui touche 27 % de primes ce qui est loin d'être le cas pour tout le monde. En bref ils ont construit des cas sur mesure pour présenter le projet comme étant un progrès.

En résumé les plus impactés sont les moins de 50 ans, les plus jeunes et plus encore les nouveaux embauchés.

Parmi les fonctionnaires, les plus touchés sont ceux qui ne perçoivent pas de primes ou très peu.

Le record de perte de pension de retraite étant détenu par les professeurs des écoles : jusqu'à plus de 1000 € de perte mensuelle (*à majorer sans doute du coefficient de majoration des salaires dans les outre-mer*).

Belle façon de reconnaître le métier et de susciter des vocations.

C'est donc à la sauce déjà imposée par l'UE à la Grèce que Macron et Philippe veulent manger les agents des services publics tout en diminuant aussi très fortement les pensions du secteur privé et en reculant de fait l'âge du droit à la retraite ; car pour une retraite correcte c'est jusqu'à à 66 ou 67 ans qu'il faudrait travailler à moins d'avoir les moyens de s'offrir un fonds de pension...

En attendant le meilleur placement du moment c'est la lutte...

puisque si le projet Macron passe c'est, pour une retraite qui dure 20 ans, **une perte de l'équivalent d'au moins 100 mois de salaires !**

Un Grand Merci à Sylvian Chicote, retraité et ancien inspecteur du travail pour ce décodage du projet de réforme des retraites

Vous et vos enfants êtes concernés,

Actions Nationales et locales prévues :

Samedi 21 septembre 2019 manifestations

Mardi 24 septembre 2019, grève contre la réforme des retraites